

LES PIÈCES DU PLUi & LEUR ARTICULATION

N.B. Le contenu du PADD, des OAP, du POA et du PLH est présenté succinctement dans la fiche LEXIQUE /1.



Le PLUi, par les dispositions relatives à l'habitat que chacune de ses pièces contient, tient lieu de **Programme local de l'habitat (PLH)**.

Le **rapport de présentation**, par les éléments qu'il contient, **exprime la cohérence d'ensemble du projet**. À ce titre, il comprend notamment :

- le diagnostic du territoire ;
- l'état initial de l'environnement et l'évaluation du projet de PLUi sur l'environnement ;
- l'explication et la justification des choix retenus pour établir le projet, tant le PADD que les OAP, le règlement et le zonage ;
- les indicateurs qui permettront de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du projet.

De fait, sa construction et son écriture sont progressives.

